République Française ***Arrondissement d'Aubusson***

Commune de Gentioux-Pigerolles

Compte rendu

Du Conseil Municipal

Séance du 21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Gentioux-Pigerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Pigerolles, sous la présidence de Madame Denise JEANBLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17/05/2021

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : MMES Denise JEANBLANC, Paulette GUILLOT, Clara GUIOMAR, Pauline CABARET, Irène BAYET-TORDO, et MMS Florent CHATOUX, Georges MOREIRA DA SILVA, Thomas FLOUR, Benoit DELADONCHAMPS et Stéphane GRASSER

Absents excusés : M Benjamin SIMONS

Pouvoir : M Benjamin SIMONS à Mme Denise JEANBLANC

Secrétaire : Mme Pauline CABARET

Début de séance : 19h00

Demande d'ajout en début de séance acceptée à l'unanimité :

-Délibération dossier DSIL DETR rénovation énergétique maison Pérolle

-Délibération biens sans maître

-Délibération décision modificative 1 sur le budget principal

1- Délibération dossier DSIL DETR rénovation énergétique maison Pérolle :

Le conseil municipal a validé le principe d'une rénovation énergétique du bâtiment dit « MAISON PEROLLE » destinée à accueillir le futur bar restauration lieu d'animation du bourg de Gentioux.

Mme le Maire présente le projet de financement :

Dépenses prévisionnelles	**Montant prévisionnel TTC**	**Recettes prévisionnelles**	**Montant prévisionnel**
Travaux	**83 000.00 €**		
Isolation au sol combles perdus + réalisation d'un plancher	12 000.00 €	DSIL 35%	29 050.00 €
Isolation en sous-face du plancher du rez-de-chaussée	10 000.00 €	DETR 40 %	33 200.00 €

Isolation de la cage d'escalier	7 000.00 €	CEE 5%	4 150.00 €
Changement d'huisseries simple vitrage vers double vitrage	8 000.00 €	Mairie travaux 20%	16 600.00 €
Raccordement réseau de chaleur existant	24 000.00 €	Mairie travaux 20%	2 000.00 €
Mise aux normes du circuit électrique	10 000.00 €		
Reprise peintures	12 000.00 €		
Étude de définition d'un programme global de rénovation thermique	10 000.00 €	DSIL ETUDE 80%	8 000.00 €
TOTAL	93 000.00 €		93 000.00 €

Oui à l'unanimité

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

CEE : Certificat d'Economie d'Energie

2- Procédure biens sans maître :

Un arrêté de la Préfecture nous est parvenu, concernant des biens sans maître, il s'agit d'immeubles qui n'ont pas de propriétaires connus, ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers, qui sont susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune. Il s'agit des parcelles CN49 (Vervialle), CV17 (Lachaud), 153YA104 (Pigerolles) et 153YB19 (Pigerolles).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la procédure qui permettra l'intégration de ces parcelles dans le patrimoine communal.

3- Délibération décision modificative 1 sur le budget principal :

L'ambition de Railcoop est de redonner du sens à la mobilité ferroviaire en impliquant citoyens, cheminots, entreprises et collectivités. Concrètement, Railcoop fera rouler des trains de voyageurs, trains de nuit, trains de fret, qui circuleront sur l'infrastructure existante. C'est la première coopérative ferroviaire à entrer sur le marché depuis l'ouverture à la concurrence. Railcoop veut remettre des trains en circulation pour accélérer la transition écologique, mais aussi pour faciliter la mobilité entre territoires ruraux et villes moyennes. Il est proposé de participer au capital de la société coopérative en achat de part sociale. Pour se faire, une délibération décision modificative doit être prise :

+ 100.00 euros au compte 261 (section investissement)

- 100.00 euros au compte 21534 opération 10020 (section investissement)

Accepté à l'unanimité

3- Délibération adhésions 2021 :

- Association des Maires et Adjoints de la Creuse : 122.00 €
- Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse : 100.00€
- Pays'Sage : 50.00€
- Association pour le pastoralisme de la Montagne Limousine : 100.00 €
- Association du Haut-Thaurion : 5.00 €
- Atout Bois : 100.00 €
- Office de Tourisme Aubusson-Felletin : 10.00 €

(M DELADONCHAMPS (faisant parti d'Atout Bois) et Mme CABARET (faisant partie de l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine) sortent et ne prennent pas part au vote)

Accepté à l'unanimité

4- Délibération subvention 2021

- Coopérative scolaire de Gentioux : 2 000.00 €
- Tom Pousse : 450.00 €
- La Bascule : 800.00 €
- Atelier International d'Artistes Plasticiens : 500.00 €
- Sapeurs-pompiers de Faux-la-Montagne : 1 200.00 €
- Association Prévention routière : 50.00 €
- Radio Vassivière : 200.00 €
- Télémillevaches : 200.00 €
- Les granges de Lachaud : 2 000.00 €
- Le champ des possibles : 500.00 €
- SPA de la Creuse : 100.00 €

(M DELADONCHAMPS (faisant parti des Granges de Lachaud et du Champ des Possibles) et Mme BAYET-TORDO (faisant partie de la Bascule) sortent et ne prennent pas part au vote)

Accepté à l'unanimité

5- Délibération Schéma Directeur Assainissement Eau Potable

Il apparait nécessaire que la commune réalise une étude patrimoniale, un diagnostic (modélisations comprises), un schéma directeur eau potable et une sectorisation avec télégestion du réseau. La réalisation de cette étude permettra à la commune d'optimiser ses connaissances concernant le patrimoine dédié au service public de l'eau potable, d'obtenir un diagnostic fiable des installations (ouvrages et réseaux), d'améliorer les rendements des réseaux, et enfin, de disposer d'un programme de renouvellement et de modernisation des infrastructures du service d'eau potable. Dans ce cadre, un devis a été sollicité auprès du cabinet VRD'Eau de 36 700.00 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne : 70 % soit 25 690.00 € HT

Subvention Conseil Départemental de la Creuse : 10% soit 3 670.00 € HT

Autofinancement : 20% soit 7 340.00 € HT

Accepté à l'unanimité

6- Délibération horaire agent Adjoint Administratif Territorial à temps non complet

L'agent sur le poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet, est engagé à partir du 19 juillet 2021 dans une autre collectivité. S'agissant d'un 20 h dans cette autre collectivité, et le fait qu'un agent à temps non-complet ne peut pas faire plus de 40 heures et 15 minutes en tout, il faut réduire son temps de travail dans la commune d'1 heure. C'est-à-dire passage à 20h/semaine au lieu de 21h à compter du 19 juillet 2021.

Accepté à l'unanimité

7- Délibération panneaux Pigerolles :

Des constructions ont été faites après le panneau Pigerolles ces dernières années, de plus, les véhicules arrivent relativement vite. Dans l'intérêt de la sécurité routière et dans l'intérêt de la sécurité des usagers de Pigerolles, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le déplacement des panneaux « Pigerolles » en direction de Féniers, soit environ 15 mètres après la parcelle 153 YD 27. La commune va prendre contact avec le Conseil Départemental, et un arrêté conjoint sera signé.

Accepté à l'unanimité

8- Questions diverses :

Validation du devis VRD'Eau pour l'étude sur l'assainissement du village du Luc à hauteur de 4 275.00 TTC.

Fin de séance 20h30